

# CONDITIONS DE VENTE

## **Garanties :**

Les indications figurant dans le catalogue, y compris les indications de dimension, sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des oeuvres présentées. En aucun cas la responsabilité du Commissaire-priseur ne peut être engagée pour tout dommage survenu à l'objet du fait du magasinage après vente.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, l'Etude est tenue par une obligation de moyens ; sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-priseur et de l'Expert, sous réserve des rectifications annoncées au moment de la vente, et portées au procès-verbal.

## **Ordres d'achat et enchères par téléphone :**

Les ordres d'achat se font par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue, accompagné d'un RIB ou d'un chèque.

Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer. A cet effet, le client retournera le formulaire. Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 200€.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre ses dispositions suffisamment à l'avance. Il s'agit d'un service gracieux rendu au client, en aucun cas ne pouvant engager la responsabilité de l'étude Toledano.

## **Enchères :**

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. L'Etude est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, l'Etude se réserve le droit de porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Le Commissaire-priseur est chargé de la police de la vente. Il pourra exclure toute personne entravant la bonne marche de celle-ci.

## **Paiement :**

Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais et taxes suivantes : 20 % TTC.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente qui est faite au comptant.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par virement bancaire en €,
- Par carte bancaire Visa,
- En espèces en € pour les particuliers jusqu'à un montant égal ou inférieur à 3000€ frais et taxes comprise par vente,
- En espèces en € pour les commerçants jusqu'à un montant égal ou inférieur à 750€ frais et taxes compris par la vente,
- Par chèque bancaire en € avec présentation obligatoire de 2 pièces d'identité en cours de validité.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.

## **Enlèvement des achats :**

Aucun lot ne sera délivré à l'acquéreur avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Le dépôt n'entraîne pas la responsabilité de Toledano, de quelque manière que ce soit.

L'expédition des lots est effectuée sous l'entière responsabilité de l'acheteur qui devra formuler une demande écrite, mentionnant expressément décharge de responsabilité du Commissaire-Priseur.

Le transport (frais d'expédition et coût de l'emballage) est toujours effectué à la charge de l'acheteur en sus des frais de vente et sous sa responsabilité exclusive.